Assemblée Générale des syndicats et sections syndicales FO du Groupe AIRBUS

MOTION votée à l'unanimité.

Réunis à Marignane le 6,7 et 8 juin 2018 en assemblée générale, les délégués FO du groupe Airbus ont analysé la situation industrielle, économique et sociale du Groupe.

L'assemblée constate que le groupe traverse une période d'instabilité au niveau du top management avec un important renouvellement déjà réalisé ou annoncé de ses cadres Dirigeants.
Cette situation peut, de ce fait, générer des réorganisations et une nouvelle politique industrielle avec de nouveaux objectifs pour les salariés du Groupe Airbus.

Dix années après le plan power 8 dont un des objectifs était de réorganiser la production industrielle et d'ingénierie par une sous-traitance massive, l'assemblée considère que le résultat de cette stratégie n'est pas concluant. L'assemblée constate que beaucoup d'entreprises ayant suivi la même politique ont depuis fait marche arrière comme notre principal concurrent Boeing. Dans ce cadre, la filialisation des usines d'aérostructure avait pour vocation première de capter des parts de marchés auprès de nouveaux clients du secteur aéronautique et non pas de les mettre en concurrence. L'assemblée considère que dix ans après il convient de faire le bilan de cette stratégie qu'elle avait alors contestée et d'en tirer les bonnes conclusions. FO affirme que la priorité d'Airbus doit être de sécuriser ses approvisionnements de sous-ensembles et d'équipements et à ce titre, l'assemblée revendique la consolidation dans Airbus des activités aérostructure et donc, de tous les sites Stelia Aerospace afin de répondre au marché tout en garantissant les emplois et les compétences en France et dans le Groupe.

Situation industrielle.

Airbus commercial. La faible dynamique des ventes sur les programmes gros porteurs (A380, A330) accroît la nécessité pour Airbus d'assurer les fortes augmentations de cadences sur la famille des monocouloirs. L'assemblée revendique la modernisation des outils de productions et d'assemblage afin de garantir la compétitivité du Groupe à moyen terme et afin de relever les défis technologiques du futur. FO considère que cette modernisation passe par l'augmentation des budgets d'investissement dans tous les sites français. D'ailleurs, ces investissements ont déjà été réalisés sur les sites produisant des monocouloirs, Chine, Etats-Unis, Allemagne.
De même, FO considère que les décisions qui doivent être prises pour faire face aux augmentations de cadences du monocouloir doivent impérativement passer par une vraie politique ambitieuse afin d'intégrer les enjeux à long terme et garantir l'avenir et la pérennité de tous les sites de production français.

Airbus Helicopters. Depuis quelques années, le marché de l'hélicoptère a subi une baisse significative qui impacte l'activité des sites en France.
Même si l'année 2018 semble démontrer une légère reprise, le décalage dans le temps du développement du nouveau programme X6 n'est pas de nature à rassurer pour la pérennité et la stabilisation des effectifs sur le site de Marignane.
La mise en place d'une nouvelle stratégie industrielle sur les futurs programmes comme sur les programmes existants doit aussi garantir le maintien de l'emploi et le développement des compétences sur nos sites en France.
FO restera vigilant sur les équilibres de charges entre les différents sites Français, Allemand et Espagnol.
FO n'acceptera pas de mise en compétition entre les sites européens du Groupe Airbus Helicopters.
FO revendique que le site de Paris-le Bourget devienne l'unique centre d'excellence de fabrication de pales pour le groupe Airbus Helicopters.

Airbus Defence &Space (ADS): Depuis la fusion juridique en mi 2017 d'ex-astrium, Airbus DS, Intespace et Signalis, la nouvelle entité Airbus Defence & Space SAS regroupe environ 5500 salariés répartis sur 2 sites principaux : Toulouse-Palays et Elancourt. La variété des activités est très importante et complique l'anticipation des variations de charges. Cependant, sur les activités satellites le marché des télécommunications est atone, celui des constellations présente des opportunités de croissance forte mais le risque de délocalisation des productions est important. Les marchés institutionnels (Défense et satellite scientifique) ne présentent pas ou peu d'opportunité à court et moyen terme. De même, le potentiel à l'export sur l'observation de la terre demeure faible. Malgré le côté cyclique de ces activités, le faible niveau de prise de commande actuel devient inquiétant.
L'abandon de l'activité « drone à voilure fixe» sur le site d'Elancourt est un pari dangereux qui amène à la perte d'une compétence « pointue » unique en France.

Par ailleurs, FO demande à la Direction de réintégrer enfin l'activité SLC (Secure Land Communications) en vente depuis près de quatre ans, alors que les synergies avec CIS sont évidentes. Dans ce contexte, la Direction propose une négociation d'harmonisation des statuts sociaux, une augmentation du temps de travail et des mécanismes de flexibilité collective du temps de travail pour s'adapter à la charge. Cette négociation importante pour le statut des personnels de l'entreprise l'est aussi pour les salariés du Groupe dans la perspective évoquée par nos Dirigeants de redéfinir un statut commun (accords d'entreprise) à toutes les entités. L'assemblée reste attentive à l'évolution des négociations d'harmonisation des statuts à ADS et ne saurait accepter que la Direction se serve de ces négociations dans une Division pour mieux faire évoluer (exemple du temps de travail) à son avantage le statut de tous les salariés du Groupe.

Situation économique.

Malgré d'importantes provisions sur les exercices 2016 et 2017 pour absorber les surcoûts du programme A400M, les résultats financiers du groupe Airbus sont bons.
L'Ebit avant charges et éléments financiers exceptionnels s'élève à 4,25 md€ soit un taux de marge opérationnel de 6,4%. L'impact négatif du programme A 400M représente près de 30% du résultat net 2017 qui progresse malgré tout d'environ 300% par rapport à l'exercice 2016.
L'assemblée reste consciente de certaines insuffisances qui empêchent encore Airbus d'atteindre des résultats économiques plus confortables. A ce titre, Airbus doit impérativement se concentrer prioritairement sur ses atouts et sa vocation industrielle en évitant de se disperser et de perturber le personnel avec des objectifs divers moins prioritaires (nouvelles méthodes de management, changement d'outils permanents, projet pulse…).

Situation sociale.

Malgré des négociations souvent difficiles, l'assemblée constate que FO a signé tous les accords salariaux dans les entités du Groupe. L'assemblée met néanmoins en garde la Direction Générale sur la pression constante exercée dans différents domaines pour réduire les coûts et le risque associé de déception et de démotivation si cette politique venait à devenir excessive et incohérente.

Forte de sa représentativité et de sa conviction assumée sur les vertus de la politique contractuelle, notre organisation considère que la politique salariale est le pivot de nos accords société et nous réaffirmons que FO est le syndicat de la fiche de paie.

Entrant dans le cadre de la réforme du code du travail et des ordonnances Macron, la négociation sur le droit syndical visant à redéfinir les mandats électifs et les moyens donnés aux élus et aux syndicats pour mener leur action sociale sur leurs sites, ne doit pas être un élément de remise en cause du rôle fondamental des organisations syndicales et de FO en particulier dans l'évolution du Groupe.
Si le législateur offre aux Dirigeants d'entreprise des opportunités inédites de rationalisation des moyens syndicaux, l'assemblée ne saurait accepter qu'Airbus profite à l'excès de celles-ci en ne donnant pas les moyens nécessaires aux organisations syndicales de représenter et d'accompagner au quotidien les salariés *(mandats syndicaux, gestion des activités sociales des CSE, Santé et Sécurité des salariés, heures de délégation, budgets de fonctionnement, etc…).*
L'assemblée mandate la coordination FO Groupe pour négocier un accord équilibré conditionnant la signature de FO.

Au moment où se tiennent des négociations sur l'accord QVT (qualité de vie au travail). FO est conscient que l'augmentation des charges de travail modifie les conditions de travail de tous les salariés (polyvalence, poly compétence, flexibilité). De ce fait, il est primordial d'embaucher dans tous les métiers en respectant une pyramide des âges équilibrée.

Aussi, l'assemblée FO rappelle que la QVT passe prioritairement par une qualité d'organisation, par la mise à dispositions de moyens adaptés pour améliorer la sécurité et préserver la santé des salariés par une charge de travail raisonnable avec des horaires de travail permettant aux salariés de respecter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. A ce titre, FO s'engagera dans cette négociation avec des objectifs d'efficacité réelle et tangibles pour les salariés, ce qui de fait, doit conduire la négociation à s'extraire du contenu de l'accord interprofessionnel de juin 2013 qui n'a pas été signé par la Confédération FO.

L'assemblée constate que ses revendications ont avancé sur plusieurs sujets comme le CET fin de carrière, l'abondement Perco, les dispenses de cotisation mutuelles, etc. Néanmoins, il reste encore des revendications à satisfaire y compris sur ces différents sujets. Les délégués mandatent la coordination FO groupe à solliciter la Direction Générale pour continuer à améliorer la prise en compte de nos revendications notamment pour les fins de carrières, l'égalité, la mixité, la protection sociale petit risque, le handicap ainsi que la GPEC.

L'assemblée appelle tous les salariés, qu'ils soient Cadre ou non Cadre à rejoindre notre organisation syndicale afin de défendre le syndicalisme libre et indépendant et afin de défendre les intérêts industriels et l'emploi de tous les sites du Groupe AIRBUS.

Marignane le 8 juin 2018.